



18/08/2022 / Clôturé depuis 688 jours

Informations générales

Date de parution 27/07/2020	Date de clôture 29/09/2020
Localisation Inconnue	Secteur d'activité Câblage

Acheteur public

Commune de Rueil-Malmaison

Adresse : 13 boulevard du Maréchal Foch, 92501 Rueil-malmaison cedex

Pour contacter cet acheteur, veuillez vous rendre sur sa [page d'informations](#).

Description du marché

Travaux d'extension et maintenance du dispositif de vidéo protection urbaine et du système central de télésurveillance des alarmes intrusion, ainsi que le déploiement et la location de liens de télécommunication.

Financement

Le contrat est financé sur le budget principal de la Commune. Le mode de règlement choisi par l'acheteur est le virement administratif. Le délai de paiement est fixé à trente (30) jours à compter de la demande de paiement conformément à l'article R.2192-10 du code de la Commande publique. Le dépassement de ce délai ouvre de plein droit, et sans autre formalité pour le titulaire, le bénéfice d'intérêts moratoires équivalents au taux d'intérêt fixé par la Banque Centrale Européenne augmentés de huit (8) points et du versement d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement. Avance: En application des articles R.2191-3 et R.2195-5 du code de la Commande publique, une avance égale à 5% du montant de chaque bon de commande ou marché subséquent ou prestations forfaitaires est accordée au titulaire lorsque son montant est supérieur à 50 000 euro(s) HT et sa durée d'exécution supérieure à deux (2) mois. Le montant de l'avance est porté à 10 % lorsque le titulaire est une PME au sens de l'article R.2151-13 du code de la Commande publique. Le titulaire peut toutefois refuser le versement de l'avance. Son refus doit être expressément mentionné dans l'acte d'engagement. L'acheteur se réserve la possibilité de conditionner le versement du montant total de l'avance à la constitution d'une garantie à première demande. Les modalités de calcul du remboursement de cette avance s'effectuent conformément aux dispositions des articles R.2191-11 et suivants du code de la Commande publique. Acompte : Le titulaire peut bénéficier du versement d'acomptes dans les conditions décrites aux articles L.2191-4, R.2191-20 et suivants du code de la Commande publique.

Forme Juridique

Conformément à l'article R. 2142-21 du code de la Commande publique, il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements,- en qualité de membre de plusieurs groupements. L'acheteur se réserve le

droit d'imposer, en cas de groupement conjoint, la solidarité du mandataire au jour de l'attribution du contrat.

Caractéristiques

Il ne comporte pas de minimum ; son montant maximum est strictement inférieur à - 4 350 000 euro(s) HT sur sa durée totale pour le lot no1 ; - 1 000 000 euro(s) HT sur sa durée totale pour le lot no2.

Source : **BOAMP**

Marchés ouverts pour Commune de Rueil-Malmaison	Marchés ouverts dans l'activité Câblage
Aucun autre marché ouvert pour cet acheteur.	Aucun autre marché ouvert pour cette activité.